

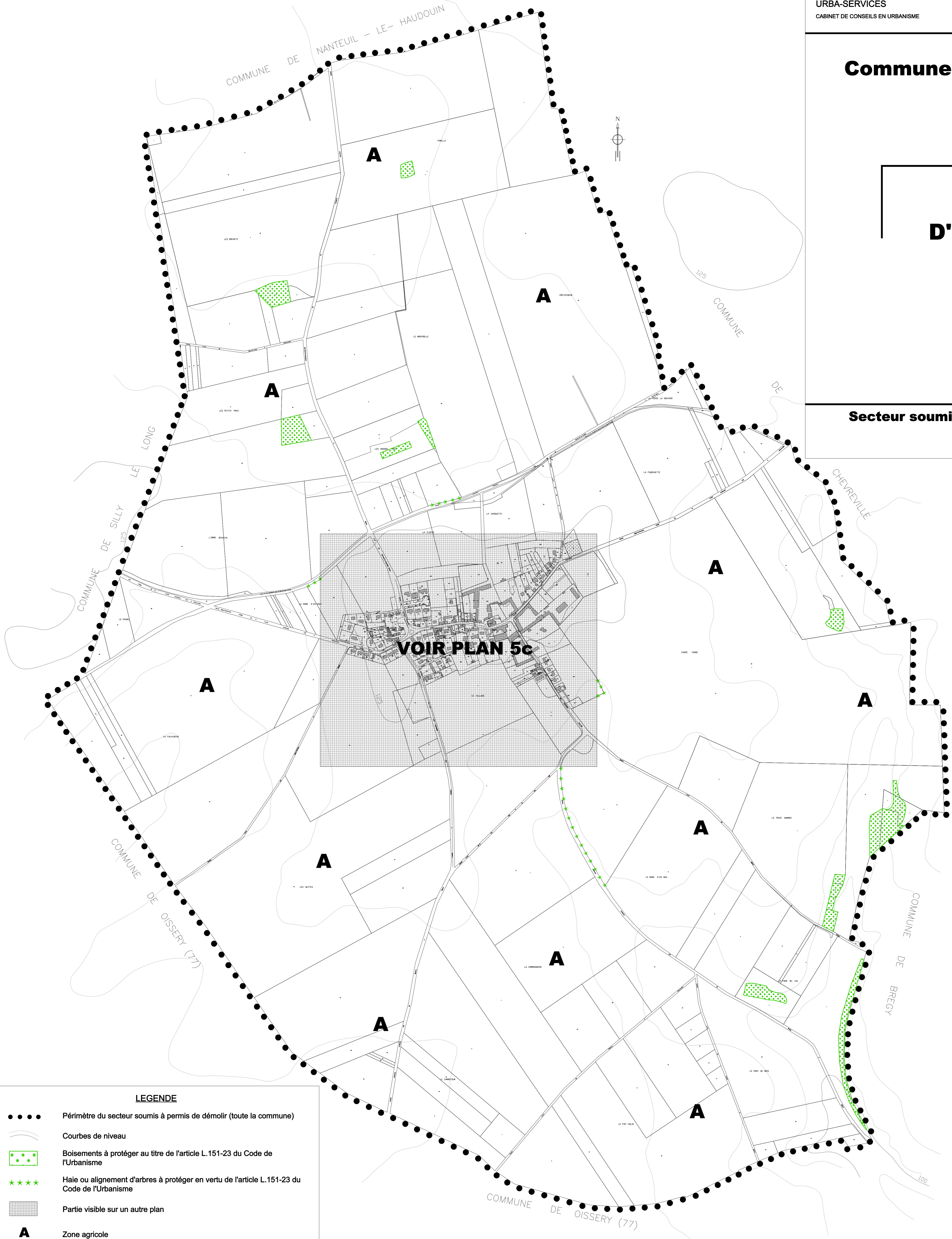
Commune de
OGNES

**PLAN LOCAL
 D' URBANISME**

Vu pour être annexé à la
 délibération en date du :
 05 MARS 2019

10a

Secteur soumis à permis de démolir
"Territoire communal"
 Echelle : 1/5000e



LEGENDE

- Périimètre du secteur soumis à permis de démolir (toute la commune)
- Courbes de niveau
- Boissements à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- ★ ★ ★ ★ Haie ou alignement d'arbres à protéger en vertu de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Partie visible sur un autre plan
- A** Zone agricole